

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 15 FÉVRIER 2016, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

M.	Claude Martel	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Léa Thibault	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

POSTE VACANT :

La Chasse	Conseillère
-----------	-------------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Claude Martel, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant à la période de questions le point suivant :

9.1 Motion de remerciements à Mme Karine Otis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2016

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2016, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes.

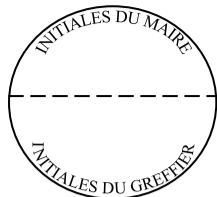
Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 25 janvier 2016, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2016-34

Rés. 2016-35



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 8 février 2016

4.1.1 **Embauche contractuelle d'une conseillère en ressources humaines**

Rés. 2016-36

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-09 et de procéder à l'embauche de madame Julie Lemieux au poste de conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines pour un contrat de trois (3) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 **Abolition du poste de coordonnateur à l'administration**

Rés. 2016-37

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-10 afin d'abolir le poste de coordonnateur à l'administration du Service des travaux publics et services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 **Nomination d'un représentant de la Ville - Club nautique de Baie-Comeau inc.**

Rés. 2016-38

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-05 et de procéder à la nomination de madame Sophie St-Gelais à titre de représentante de la Ville de Baie-Comeau au sein du conseil d'administration du Club nautique de Baie-Comeau inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 **Destination Loisirs 2018 - Association régionale des loisirs pour personnes handicapées de la Côte-Nord**

Rés. 2016-39

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yvon Boudreau

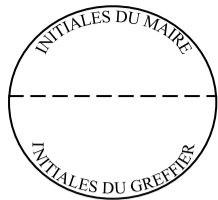
De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports portant le numéro LO2016-03 et d'appuyer l'Association régionale des loisirs pour personnes handicapées dans sa démarche pour l'obtention de la compétition « Destination Loisirs 2018 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 **Protocole d'entente - Patinoire Trudel 2015**

Considérant la reconnaissance du travail effectué par le comité de bénévoles qui voit à l'administration de l'organisme ainsi qu'à l'animation et à l'entretien de la patinoire Trudel;

Considérant la préoccupation de la Ville de Baie-Comeau d'offrir à ses citoyens et citoyennes le plus grand choix de loisirs, et ce, à moindres coûts;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que cet organisme est composé d'un conseil d'administration en bonne et due forme;

Rés. 2016-40

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports portant le numéro LO2016-02 et d'autoriser le directeur des loisirs et sports à signer le protocole d'entente avec l'organisme « Patinoire Trudel 2015 ». Il est également résolu de lui verser une subvention annuelle de 2 000 \$ pour l'opération, la surveillance et l'animation de ce site hivernal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-41

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport du coordonnateur des communications et du service à la clientèle portant le numéro CO2016-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Radiation des mauvaises créances de l'année 2015

Rés. 2016-42

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2016-02 et d'approuver la liste de radiation des mauvaises créances de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 20 janvier 2016

Rés. 2016-43

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yvon Boudreau

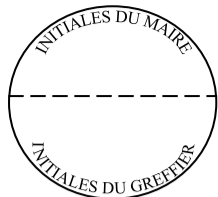
De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-04 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 20 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 15 février 2016

4.2.1 Vacance au poste de conseillère du quartier La Chasse - Élection partielle municipale

Considérant la démission de madame Karine Otis au poste de conseillère municipale du district no 5 - quartier La Chasse, laquelle est effective le 13 février 2016;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que le poste de conseiller du district no 5 - quartier La Chasse devient vacant plus de 12 mois avant le jour prévu pour l'élection régulière de novembre 2017;

Considérant que suite à l'avis de vacance émis par la greffière le 10 février 2016, cette dernière est nommée d'office présidente d'élection en vue de voir à l'organisation d'une élection partielle municipale devant mener au comblement du poste vacant;

Considérant que la présidente d'élection fixe le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis de cette vacance;

Considérant que le 15 mai 2016 est la date retenue pour la tenue du scrutin;

Considérant que la présidente d'élection nomme elle-même le personnel électoral dont elle a besoin afin de mener à terme son mandat électoral dans le cadre de cette élection partielle;

Rés. 2016-44

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De nommer Me Annick Tremblay présidente d'élection en vue de l'élection partielle du 15 mai 2016 visant à combler le poste laissé vacant par la démission de la conseillère du district no 5 - quartier La Chasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Demande de reconduction de la division en districts électoraux

Rés. 2016-45

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-10 et de demander à la Commission de la représentation électorale de reconduire la même division en districts électoraux que celle utilisée lors de l'élection générale de 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Nomination - Secrétaire au greffe

Rés. 2016-46

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-11 afin de procéder à la nomination de madame Janie Corbin au poste de secrétaire au Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

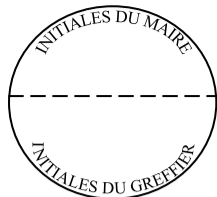
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Nomination de M. Yvon Boudreau à la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau - Hauterive et à la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau

Considérant la démission de madame Karine Otis au poste de conseillère municipale;

Rés. 2016-47

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-06 et de nommer monsieur Yvon Boudreau à titre de représentant municipal au sein de la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau - Hauterive (SOPOR) et de la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Nomination de M. Sébastien Langlois à la Société d'aménagement et d'exploitation des parcs de Baie-Comeau

Considérant la démission de madame Karine Otis au poste de conseillère municipale;

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

Rés. 2016-48

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-07 et de nommer monsieur Sébastien Langlois à titre de représentant municipal au sein de la Société d'aménagement et d'exploitation des parcs (SAEP) de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Nomination de Mme Carole Deschênes au Comité de sécurité routière et de sécurité publique

Considérant la démission de madame Karine Otis au poste de conseillère municipale;

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

Rés. 2016-49

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-08 et de nommer madame Carole Deschênes comme membre du Comité de sécurité routière et de sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Nomination de Mme Karine Otis à l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-Comeau

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

Rés. 2016-50

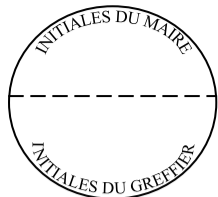
De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2016-02 et de nommer madame Karine Otis à titre de représentante de la Municipalité comme membre citoyen au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Position de Tourisme Côte-Nord Manicouagan dossier des croisières à Tadoussac

Considérant que Baie-Comeau est l'une des neuf municipalités faisant partie de la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve St-Laurent mise en place par Tourisme Québec depuis 2008;

Considérant que l'Association des croisières du Saint-Laurent agit de concert avec Tourisme Québec afin d'atteindre les objectifs de la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve St-Laurent;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que le mandat principal de l'Association des croisières du Saint-Laurent vise à **positionner clairement la destination Saint-Laurent auprès des compagnies de croisières internationales** en orientant et en regroupant les efforts de développement ainsi que les atouts des partenaires et des escales reconnues, comme celle de Baie-Comeau, afin de bâtir une véritable marque « Croisières du Saint-Laurent »;

Considérant que Baie-Comeau est la seule escale de croisières internationales officiellement reconnue par le ministère du Tourisme ainsi que l'Association des croisières du Saint-Laurent sur le territoire de Tourisme Côte-Nord Manicouagan;

Considérant la précarité de cette industrie naissante qui nécessite des efforts de consolidation constants afin de se distinguer dans un environnement déjà très bien représenté sur le territoire de la Côte-Nord avec la présence d'un port d'escale de croisières internationales à Sept-Îles et à Havre-Saint-Pierre;

Considérant qu'il est important de ne pas favoriser de concurrence dans ce domaine en permettant que d'autres sites d'escales de croisières internationales non reconnus se développent avant que les escales existantes n'aient atteint leur plein potentiel;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau a procédé à des investissements majeurs dans la mise en place d'infrastructures et dans la promotion de l'escale Baie-Comeau afin de permettre aux compagnies de croisières de vivre une expérience touristique de calibre international à Baie-Comeau et dans la Manicouagan;

Considérant que les investissements majeurs réalisés par la Ville de Baie-Comeau dans le cadre de la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent n'ont pas été rentabilisés à ce jour;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau est membre de Tourisme Côte-Nord Manicouagan et que par cette adhésion, la Ville souhaite bénéficier de la même reconnaissance et des services offerts à l'ensemble des membres;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau déplore le positionnement de Tourisme Côte-Nord Manicouagan qui caractérise de « complémentaire » le développement d'infrastructures d'accueil à Tadoussac qui ne feront qu'accroître le pouvoir attractif de Tadoussac auprès des croisiéristes internationaux;

Rés. 2016-51

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-06 à l'effet que la Ville désire dénoncer la façon de faire de Tourisme Côte-Nord Manicouagan quant au discours discordant qu'elle tient face à l'industrie des croisières internationales.

De plus, la Ville de Baie-Comeau demande à Tourisme Côte-Nord Manicouagan d'affirmer clairement et publiquement que Baie-Comeau constitue la seule ville escale de croisières internationales sur son territoire et de cesser immédiatement de caractériser de complémentaire l'offre de Tadoussac en la matière, et ce, tant et aussi longtemps que Baie-Comeau sera la seule ville de son territoire à être reconnue par le ministère du Tourisme et par l'Association des croisières du Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Location du 1000, rue de Mingan

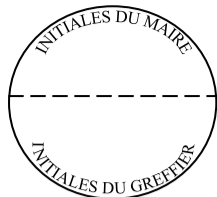
Considérant la disponibilité des locaux du 1000, rue de Mingan;

Considérant l'offre de location déposée par le CPE Magimuse et le bureau coordonnateur;

Considérant qu'il est avantageux pour la Ville de voir augmenter les places en CPE;

Rés. 2016-52

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2016-01 et de louer le bâtiment situé au 1000, rue de Mingan au CPE Magimuse. Le protocole d'entente à intervenir et le bail de location seront soumis ultérieurement pour approbation par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Plan d'action 2016 à l'égard des personnes handicapées

Rés. 2016-53

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du coordonnateur des communications et du service à la clientèle portant le numéro CO2016-07 et d'accepter le plan d'action 2016 à l'égard des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.11 Demande de soutien - Colloque ADNPlan Nord

Rés. 2016-54

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du coordonnateur des communications et du service à la clientèle portant le numéro CO2016-06 et d'accepter la demande de soutien en biens et services d'une valeur estimée à 4 875 \$ pour la tenue du Colloque ADNPlanNord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.12 Demande de soutien financier - Randonnée Jimmy Pelletier 2016

Rés. 2016-55

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du coordonnateur des communications et du service à la clientèle portant le numéro CO2016-08 et d'accepter la demande de soutien en biens et services d'une valeur de 1 700 \$ de la Randonnée Jimmy Pelletier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.13 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-56

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

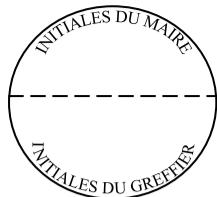
De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2016-02 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.14 Listes de comptes 2015-48, 2015-49, 2016-01 et 2016-02

Rés. 2016-57

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2016-03 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2015-48, 2015-49, 2016-01 et 2016-02 pour les périodes 48, 49, 1 et 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogations mineures

5.1.1 964-970 rue des Épilobes

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant la résidence du 964-970 rue des Épilobes;

Considérant la demande de dérogation déposée par les propriétaires de la résidence du 964-970 rue des Épilobes;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du bâtiment multifamilial sis au 964-970 rue des Épilobes. Le bâtiment possède une marge de recul avant variant de 7,24 à 7,35 m et une marge de recul arrière variant de 8,09 à 9,73 m alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge avant et arrière minimale de 10 m pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 83, avenue Donald-Smith

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant la résidence du 83, avenue Donald-Smith;

Considérant la demande de dérogation déposée par les propriétaires de la résidence du 83, avenue Donald-Smith;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la terrasse située en cour latérale, et ce, pour la résidence sise au 83, avenue Donald-Smith. La terrasse possède une marge de recul latérale de 1,9 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul minimale de 2 m pour ce type de construction.

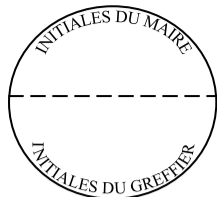
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.3 21, avenue Blanche-Lamontagne

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant la résidence du 21, avenue Blanche-Lamontagne;

Rés. 2016-58

Rés. 2016-59



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant la demande de dérogation déposée par les propriétaires de la résidence du 21, avenue Blanche-Lamontagne;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la construction d'un garage isolé situé en cour arrière, et ce, pour la résidence sise au 21, avenue Blanche-Lamontagne. Le garage possédera une hauteur de 4,93 m alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une hauteur maximale de 4,25 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

7. ADOPTION DE RÈGLEMENT

7.1 Règlement 2016-883 modifiant le Règlement 97-519 concernant la prévention et le combat des incendies

Considérant l'adoption du Règlement 97-519 concernant la prévention et le combat des incendies le 20 mai 1997;

Considérant que le conseil municipal désire modifier ce règlement afin d'y ajouter une clause concernant les tuyaux d'évacuation des sècheuses;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 18 janvier 2016;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

D'adopter le Règlement 2016-883 modifiant le Règlement 97-519 concernant la prévention et le combat des incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2006-706 concernant le commerce

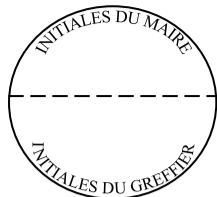
La conseillère Carole Deschênes donne avis à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2006-706 concernant le commerce. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 10 février 2016.

8.2 Projet de règlement concernant les tarifs d'électricité

La conseillère Reina Savoie-Jourdain donne avis à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant les tarifs d'électricité.

Rés. 2016-60

Rés. 2016-61



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

8.3 Projet de règlement sur les districts électoraux

Le conseiller Yvon Boudreau donne avis à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement sur les districts électoraux.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

9.1 Motion de remerciements à Mme Karine Otis

Rés. 2016-62

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

D'adresser une motion de remerciements à madame Karine Otis pour son implication comme conseillère municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2016-63

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLAUDE MARTEL
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE